

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 775

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« et pour les outre-mer aussi par l'Office de développement de l'économie agricole pour les départements d'outre-mer qui en assure notamment la mise en œuvre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans les Outre-mer, l'ODEADOM est un chaînon essentiel d'une organisation et d'une modernisation agricole cohérente. Il a fait ses preuves rassemblant tous les acteurs. Son rôle de conseil est aussi indispensable aux collectivités territoriales pour définir et assumer une stratégie de développement équilibrée et durable.